



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

MULTIBASE
ZI CHARTREUSE GUIERS
38380 ST LAURENT DU PONT

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	MULTIBASE ZI CHARTREUSE GUIERS 38380 ST LAURENT DU PONT
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Mme Amandine ANDRE amandine.andre@dupont.com - +33476671286
Date de début - Date de fin d'audit	03/02/2026 - 03/02/2026
N° Rapport	30179959 - 1 jour - MULTIBASE
Type d'audit	Renouvellement
Audit� par	Jo�lle ROSSI
Responsable d'audit	Elodie STROZZA

DATAS

CLIENT

Nom du client
MULTIBASE

Contact client
Mme Amandine ANDRE

Fonction
Responsable HSE et Gestionnaire Contrats Site

Téléphone
+33476671286

Email client
amandine.andre@dupont.com

AUDIT

N° Rapport
30179959 - 1 jour - MULTIBASE

Numéro d'affaire
30179959

Date de début
03/02/2026

Date de fin
03/02/2026

Auditeur
Joëlle ROSSI

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Renouvellement

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
MULTIBASE

Adresse du site
ZI CHARTREUSE GUIERS

Code postal
38380

Ville
ST LAURENT DU PONT

Pays
FRANCE

Présentation du site

Multibase, appartient DUPONT, 6 réservoirs aériens.

Activité : métier compounders.

Matière première résine sous forme de granulés, additifs sous forme de granulés, flocons et poudre; gomme silicone sous forme de pain et pâte; huiles tout type regranule, compounder, machines bi vis.

Organisation en 3 équipes du lundi au vendredi.

Environ 17000 tonnes produites, conditionnés sous forme d'octabins 2 tailles, caisse carton 1 taille, big bag et sac

Environnement : rivière le Guiers Mort à l'ouest; bassin de rétention appartient à la commune est alimenté par 2 canalisations arrivant pour la partie basse des bâtiments sud et pour pour la partie haute, des bâtiments nord (EP/EU), avant le rejet au bassin un séparateur de chaque côté (déshuileur, débourbeur et dégrilleur). Une STEP est mise en place en 2025 pour traiter les EU du process. (démarrage janvier 2026). Une station de relevage appartenant à la commune récupère une partie des eaux pluviales et eaux industrielles traitées situé en partie nord des bâtiments. Des paniers sont installés sur 95% des regards EP.

Située à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), exploite sur 77 000 m2.

Bâtiment HP2 : 4 extrudeuses.

Bâtiment de stockage Hall 3 : extrudeuse.

Centre technique avec presse pour les tests.

80 salariés sur le site.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : stockage 12 141 m3 sous forme de granulés (rubrique 2662-A de l'ICPE) et pour la transformation capacité jour rubrique ICP 2661-1a de 150 tonnes/jours



Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGEEES

Nom / Fonction Amandine ANDRE Responsable HSE et Gestionnaire Contrats Site
--

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3 décrit l'activité avec une analyse de risques. Analyse de risques : avec un plan aérien, un schéma, un tableau suivant le flux depuis la MP jusqu'à l'expédition sous forme de camion à bache latérale et container pour l'export (un quai dédié par type d'expédition), identification des zones par numéros, risques, moyens de contrôle, avec actions à mettre en place (ex. zone dépotage) Règles de réception matières premières : MOP indice 8, décrit les opérations de réception en réservoirs aériens et palette de sacs, les conditions de stockage, anomalies (fuite de granulés) Règles expéditions de produits : MOP indice 6, emballage pour l'aérien avec ceinture de carton pour les palettes de sacs, les octabins sont arrimés par sangles, le dessus des octabins est protégés par palette.
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Les zones correspondent au plan du Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3.

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3. Sont concernés les big-bag, les octabins et les sacs (gainés): Big bag : La 'Customer data sheet' décrit les caractéristiques dimensionnels et de charge maximale (1500 kg) spécification ISO 21898, une housse est ajoutée à l'intérieur, fermeture du trou du bas, chargement à 1 tonne max., filmé. Octabin : fiche technique norme NF Q12-008 Papier et carton - Carton ondulé - Caractéristiques des Cartons ondulés "quadruple cannelure", reçoit une housse achetée et mise en place avant remplissage Sac (gaine) : fiche technique gaine à soufflet reçue en bobine, découpe et soudage sur place sur une ligne semi automatique; épaisseur moyenne 175 microns en polyéthylène extrudé; poids 20 ou 25 kg.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	Conforme	Les fiches techniques évoluent selon le marquage à imprimer. Les codes sont utilisés sur les bons de commandes (ex. 4035172 faisant référence aux fiches techniques)
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Les sacs, les big-bag et les octabins sont systématiquement utilisés selon les bons de commande, eux mêmes se basant sur les fiches techniques fabricant. La vérification est réalisée lors des observations COB et les audits internes GPI; Pour les déchets, les caisses carton des matières première sont réutilisées, une housse neuve est systématiquement utilisé (vu sur le terrain à différents endroits); des big bag sont aussi utilisés à l'arrière des extrudeuses avec un double emballage de housse neuve également.
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Les audits internes GPI semestriels opérationnels, les Audits OCS et les observations terrain BOC font office de vérification (le critère est pris en compte dans l'audit GPI semestriel). Un complément de conformité à la fiche technique pourrait être ajouté.

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3. Modes opératoires, contrôle chargement avant départ, nettoyage, fiches réflexe pour les situations d'urgence, dispositifs de nettoyage, paniers et unité de filtration sous surveillance Fiches réflexe pour tout type de situation dangereuse dont les GPI. Ex. : fiche réflexe N°8 Fuite de granulés : décrit les fuites intérieur et extérieur, par temps sec et humide, déchets dans des caisses OCS. IRL Immediate Response Leader, rôle et autorité pour les situations d'urgence : 3 par équipe plus le chef d'équipe. Gestion des incidents : outil de remontées d'incidents petits évènements(les caristes par exemple remontent les incidents). Cority : outil de remontée des évènements significatifs. Ex. : fuite granulés extérieur 14/06/24 quantité 20 kg au dessachage, analyse de cause raccord défaillant, action revue du MOP; faire une communication aux équipes; créer une fiche réflexe selon la météo.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Cority : outil de remontée des évènements significatifs. Ex. : fuite granulés extérieur 14/06/24 quantité 20 kg au dessachage, analyse de cause raccord défaillant, action revue du MOP; faire une communication aux équipes; créer une fiche réflexe selon la météo. 2 évènements significatifs en 2025 : Ex. : lors d'un dépotage, pression trop forte : causes racine identifiées, actions correctives terminées en avril 2025. Ex. : sac percé lors d'un rangement de palette de sacs en rack : causes racine identifiées, actions correctives terminées en juin 2025.

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Non réalisée par Multibase qui n'est pas propriétaire du bassin de rétention. Une preuve est demandée par Multibase à la COMCOM Choeur de Charteuse. Périodicité annuelle.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Rapport d'intervention de AOSTE VIDANGE le 09/12/25 4 m3 de boue traité en centre agréé suivi dans Trackdéchets de la communauté de communes.
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Bassin entretenu par la communauté de commune, rétention par compactage d'argile, filtration roseaux. Lors de l'observation terrain, pas de trace de GPI.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3 : description des dispositifs et localisation avec un symbole (exemples : rond = paniers filtrants; triangle vert = coin propreté; unité de filtration symbole octogonal)
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3 § 7.3 Ex. : vérification quotidienne des stocks, des zones critiques, zone déchetterie Observation BOC : audit terrain BOC OCS 'Préventif de production' géré par la production : Mode opératoire applicable n°187; vérification dans le préventif de production
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Aspiration centralisée : tous les ans, ex. : bon de travail 76658 sté PROFILTRE juillet 2025; Paniers filtrants : 'Préventif de production' géré par la production : exemple préventif production 2026 S6 intégrant la vérification hebdomadaire de 7 paniers filtrants des regards d'EP critiques; la vérification semestrielle des 23 paniers filtrants restants. Pompage des canalisations : rapport AOSTE du 24/07/25; BSD trackdéchets du 25/06/25 pour 28 fûts code déchet 16 10 02. Curage des boues d'hydrocarbures : AOSTE BSD trackdéchets du 25/07/25 code déchet 13 05 07*.

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3 § 7.2 pour les salariés, les intervenants les transporteurs, les nouveaux salariés et autres
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Nouveaux embauchés : l'accueil comporte la sensibilisation GPI (comme pour les intervenants) Ex. : formulaire nouveaux arrivants , W.MU., 'intégration d'un nouvel arrivant' du 01/09/25 partie EHS Environnement avec la remise du livret d'accueil. Un parcours en production prévoit une explication OCS pour C.MO. du 11/03/24 avec émargement Salariés : suivi des sensibilisations annuelles avec une date d'échéance lors des réunions trimestrielles avec une échéance, par personne, par équipe, support très complet basé sur l'OCS avec les actions, les dispositifs, les bonnes pratiques: ex. sensibilisation du 12 mai 2025 pour C.BE. avec émargement e-learning reprenant les mêmes diapo que le support de présentation trimestrielle pour ceux qui n'ont pas assistés à la réunion trimestrielle avec émargement : ex. sensibilisation A.LA. du 29/01/26 émargement électronique. autre ex. A.GI. sensibilisation en octobre 24 avec émargement. Depuis janvier 2026, intégration dans la fiche de description d'emploi 'opérateur de production', un item dans les missions SQEEn sur la contribution à l'objectif 0 granulés ajoutée il y a peu, campagne de signature prévue au 1er trimestre 2026. Formation des IRL : ex. suivi des formations sur un fichier Excel, planification prochaine session en juin avec les GPI
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Les intervenants sont accueillis et sensibilisés via un support avec l'item § 9 sur la réponse à tenir en cas d'épandage. Ex. Uxello F.DE. émargement du 15/01/26 (item environnement généraliste) Protocole de sécurité pour les transporteurs : §5 programme OCS Loi GPI. Ex. ZIEGLER émargé 09/01/26. l'affichage est présent à l'accueil logistique.
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Actions correctives : 1/ Action CT : mise en place de panneau d'indication dans la zone dépotage 2/ MT : voir pour ajouter sous nos panneaux silos des panneaux explicatifs sur la Conduite à tenir en cas de fuite- Devis et pose 3 / MT: Compléter les consignes actuelles remises au chauffeur (EPI) avec des consignes en cas de fuites de granulés et demander signature pour tous les chauffeurs Présente à certains endroits, au CT fiche réflexe n°8, zone accueil chauffeur affiche du support de formation en 2 langues Absence d'affichage : zone dépotage citerne et postes de travail zone à risque potentielles

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Programme OCS pour limiter la dispersion des GPI révision 3 § 7.3 Planning audits internes système défini 2025, celui de 2026 est en cours de construction ex. audits internes GPI semestriels opérationnels avec check-list reprenant les zones avec items basés sur les exigences du décret et photos: rapport du 17/06/25 (score 84%) et 01/10/25 (score 78%); les rapports sont envoyés aux responsables de zone et au groupe OCS - très pertinent et rigoureux Audits OCS basés sur les exigences de l'OCS audité tous les 6 chapitres sur 3 ans : très complet Observation terrain BOC : outil (règle critique GPI) : ex. inspection du 26/01/26 sous forme de formulaire avec items GPI, score 92%; ces observations sont réalisées au moins une fois par mois en continu(en 2025 : 69 observations ont été réalisées)
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Planning des audits internes 2025 Programme des audits internes 2026 audits internes GPI juillet et novembre et OCS mars 2026
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Planning audits internes système défini 2025, celui de 2026 est en cours de construction ex. audits internes GPI semestriels opérationnels avec check-list reprenant les zones avec items basés sur les exigences du décret et photos: rapport du 17/06/25 (score 84%) et 01/10/25 (score 78%); les rapports sont envoyés aux responsables de zone et au groupe OCS - très pertinent et rigoureux Audits OCS basés sur les exigences de l'OCS audité tous les 6 chapitres sur 3 ans : très complet Observation terrain BOC : outil (règle critique GPI) : ex. inspection du 26/01/26 sous forme de formulaire avec items GPI, score 92%; ces observations sont réalisées au moins une fois par mois en continu(en 2025 : 69 observations ont été réalisées)

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	<p>Actions correctives :</p> <p>1/ Action Court Terme : Mise en housses des ballots de sacs + Rétraction pour éviter les fuites avant mise en benne.</p> <p>2/ Mise en place de benne basculante au différents points de collecte des ballots + Benne Etanche couverte à la zone déchetterie (ou voir si on peut la rapprocher)</p> <p>Fiche réflexe pour les consignes avec les dispositifs (pelle, balai, aspirateur, poubelle déchets) Paniers filtrants aux regards d'EP Vanne guillotine du bassin avec clé sous la responsabilité des IRL 2 Dégrilleurs (entrée nord et entrée sud bassin) appartenant à la COMCOM Zone déchets : caisse OCS en production, caisse grillagée équipée de housse pour la production, bennes étanches avec couvercle, poubelle OCS Bassin de rétention Comcom : Rapport d'intervention de AOSTE VIDANGE le 09/12/25 4 m3 de boue traité en centre agréé suivi dans Trackdechets de la communauté de communes.</p> <p>Zone déchets : La maîtrise opérationnelle de confinement des sacs plastiques dans la benne est incomplète. Il est constaté pendant l'audit que la benne est fortement corrodée à l'intérieur ne garantissant pas que les résidus de granulés des sacs plastiques compactés manutentionnés sont dans un container étanche. Un travail est en cours mais ne paraît satisfaisant (caisse bois contenant un ballot de sacs plastiques.</p>	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	https://www.dupont.com/content/dam/dupont/amer/us/en/mobility/public/documents/en/Attestation%20Reconnaissance%20GPI_MULTIBASE.pdf
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	logo Bureau Veritas Certification non utilisé

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	<p>Des améliorations ont été apportées depuis 3 ans comme la mise en place des paniers filtrants en 2025, les audits OCS système programmés pour 2026. Les routines de vérification sont en place. La STEP installée depuis une semaine vient renforcer le dispositif de prévention de dispersion des granulés plastiques dans le milieu récepteur.</p> <p>Les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés.</p> <p>Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité.</p> <p>Le système de remontées est robuste du fait de son organisation en système de management</p> <p>Une attention sur 2 sujets est demandée : les ballots de sacs plastiques compactés manutentionnés dans un container en zone déchets et l'exhaustivité de l'affichage en cas d'épandage de GPI;</p>

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
	Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Zone déchets : La maîtrise opérationnelle de confinement des sacs plastiques dans la benne est incomplète. Il est constaté pendant l'audit que la benne est fortement corrodée à l'intérieur ne garantissant pas que les résidus de granulés des sacs plastiques compactés manutentionnés sont dans un container étanche. Un travail est en cours mais ne paraît satisfaisant (caisse bois contenant un ballot de sacs plastiques compactés.	Mineure	Mme Amandine ANDRE	04/05/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Présence d'affichage issu du support de formation ou fiche réflexe n°8 à certains endroits (zone accueil chauffeur et au CT). Absence d'affichage : zone dépotage citerne et potentiellement autres postes à risque	Mineure	Mme Amandine ANDRE	04/05/2026

ANNEXE


Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Stephan Aucaigne responsable personnel de production
Camille Laidebeurre responsable RH
Laëtitia Bresse responsable SST
Aurélien Foissy responsable logistique
Aurélien Laurent responsable prod et maintenance
Fabien Bertola directeur du site
Xavier Goud responsable qualité
Amandine André resp HSE et Gestionnaire Contrats Site

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Stephan Aucaigne responsable personnel de production
Camille Laidebeurre responsable RH
Laëtitia Bresse responsable SST
Aurélien Foissy responsable logistique
Aurélien Laurent responsable prod et maintenance
Fabien Bertola directeur du site
Xavier Goud responsable qualité
Amandine André resp HSE et Gestionnaire Contrats Site

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!! Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
					



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à
MULTIBASE
ZI CHARTREUSE GUIERS
38380 - ST LAURENT DU PONT - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 29/03/2029
Date originale : **07/02/2023**

Attestation n°: 223-2026-000083-FR

Date : **30/03/2026**

Affaire n°: 30179959

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



